



Nul intervenant ne soit admis à s'occuper de conflits familiaux s'il n'est pas mu par la bienveillance et l'envie d'œuvrer à des solutions ;



Les enfants puissent être assurés que les difficultés vécues par leurs parents sont prises en charge ; qu'ils ne soient pas les enjeux des séparations des gens qui prennent soin d'eux ; et qu'ils soient assurés d'avoir le droit de continuer à avoir des relations suivies avec tous ceux qui se sont occupés d'eux, quel que ce soit le lien d'état civil qui les lie ;



Les parents disposent d'un appui et d'un soutien dans les situations de transition ou de crise que sont la création ou l'éclatement d'une famille ; qu'ils se sentent épaulés par des professionnels qui n'ont que l'intérêt de la famille à l'esprit ; et qu'ils soient aidés dans l'immense difficulté que peut représenter une rupture conjugale ou affective, et notamment aidés à se pardonner mutuellement pour pouvoir s'entraider dans leur rôle de parents avec bienveillance, en distinguant leur vie sentimentale de leur vie parentale, afin d'être des adultes et des parents responsables ;



Les grands-parents, les deuxièmes conjoints, les concubins, ainsi que tous ceux qui aspirent à être pris en compte par la justice soient entendus et associés aux accords qui les concernent, et qu'ils soient ainsi assurés de maintenir les liens familiaux qui sont les leurs ;



Nous avons décidé d'unir nos efforts, de mettre en commun nos pratiques et nos compétences, et d'œuvrer de manière multidisciplinaire au service des familles, pour promouvoir la cohérence et l'efficacité des accords qui favoriseront l'épanouissement de leurs membres et la persistance des liens au-delà des ruptures et des deuils.